

APPEL D'OFFRES
Recrutement d'une agence de sécurité
Délivré par : Counterpart International

Date d'émission :	26 janvier, 2026
Numéro de la demande de offres :	CI-MGD-RFQ 01/2026
Intitulé de la demande de offres :	Recrutement d'une agence de sécurité
Délai pour poser des questions :	3 Fevrier, 2026
Délai fixé pour les réponses :	5 Fevrier, 2026
Date de clôture de réception des offres :	10 février, 2026
Soumettre les questions à :	mgd.benin@counterpart.org

1. INTRODUCTION

Counterpart International est une organisation Américaine non-gouvernementale intervenant dans le secteur du développement international et travaille en étroite collaboration avec des individus, des organisations et des réseaux du monde entier qui se sont engagés à créer le bien social. Counterpart International, à travers ses partenaires, œuvre pour une gouvernance plus ouverte et plus participative, l'accès des communautés à l'éducation, la protection des ressources naturelles, la résilience aux changements climatiques et l'amélioration des moyens de subsistance.

Au bénin, Counterpart et ses partenaires mettent en œuvre un programme quinquennal financé par USDA. Ce programme vise à aider le gouvernement béninois à lutter contre la faim, à améliorer la santé et à renforcer le système d'enseignement fondamental par le biais d'un programme d'alimentation scolaire.

Counterpart International (ci-après dénommée Counterpart) lance un avis d'appel d'offres pour le recrutement d'une agence spécialisée en gardiennage pour ses deux (2) bureaux dont un (1) à Cotonou et un (1) à Parakou et un (1) magasin sis à Parakou. Ces services sont requis dans le cadre du programme McGovern-Dole Food for Education financé par le Département de l'Agriculture des Etats-Unis ci-après « USDA ».

Les soumissionnaires ne seront pas remboursés pour les frais occasionnés dans la préparation et la soumission de leurs offres.

Section A : Instructions aux soumissionnaires

Par la présente, nous sollicitons des offres auprès de sociétés de gardiennage ou d'agences de sécurités établies au Bénin afin de fournir les services décrits à la section B, Spécifications techniques.

PAYS DE SOURCE ÉLIGIBLES AUX BIENS ET SERVICES

1. Les soumissionnaire doivent légalement être installés au Bénin et doivent avoir un agrément valide conformément à la législation en vigueur
2. Les soumissionnaires seront considérés comme inéligibles s'ils sont actuellement suspendus, exclus ou réputés inéligibles, comme indiqué sur la liste des sites ci-dessous :
 - a. www.SAM.gov, par entité ou par individu, et/ou
 - b. Liste des personnes spécialement désignées et des personnes bloquées par le Trésor américain (à l'adresse : <http://www.treasury.gov/resource-center/sanctions/SDN-List/Pages/default.aspx>), et/ou
 - c. Les personnes ou entités figurant sur la liste de désignation de sécurité des Nations Unies ou sur celle-ci (à l'adresse suivante : http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml).

Les soumissionnaires à cet Appel d'Offre certifient qu'en répondant à cette offre, il n'y a, à son encontre, ni suspension, radiation, ou quelque situation qui rend ce dernier inéligible aux appels d'offres du gouvernement américain. Counterpart n'attribuera pas de contrat à quelque firme qui est radié, suspendu ou considéré inéligible par le gouvernement Américain.

PRÉPARATION DES OFFRES

1. Les soumissionnaires doivent examiner les spécifications et toutes les instructions contenues dans cet appel d'offres.
2. L'offre préparée par les soumissionnaires et toutes correspondances liées à l'offre entre les soumissionnaires et COUNTERPART doivent être en français.
3. Les soumissionnaires doivent préparer une offre technique détaillant les services que le fournisseur peut offrir, comme indiqué à la clause 4, Spécifications techniques.
4. L'offre des soumissionnaires démontrera leur parfaite compréhension des exigences de COUNTERPART ainsi que leur approche et leur capacité à fournir les services requis.
5. La proposition des soumissionnaires inclura également le (s) CV de la ou des personne (s) chargée (s) de fournir les services à Counterpart, démontrant ainsi son expérience dans la fourniture de services similaires à des organisations internationales non gouvernementales opérant au Bénin.

VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

1. Toutes les offres restent valables {quatre-vingt-dix jours (90)} jours après la date limite de soumission.
2. Counterpart se réserve le droit d'accepter ou de rejeter les offres ayant une période de validité plus courte et / ou plus longue.
3. Seules les offres complètes doivent être reçues au plus tard le **10 février 2026**.

QUESTIONS ET DEMANDES DE CLARIFICATION

Les questions concernant les exigences techniques ou administratives de cette demande de offres peuvent être soumises au plus tard le **3 février, 2026** par courriel à mgd.benin@counterpart.org. Les questions doivent être soumises uniquement par écrit.

Les appels téléphoniques ne seront pas acceptés. Les questions, les demandes d'éclaircissement et les réponses à celles-ci que COUNTERPART estime susceptibles d'intéresser les autres soumissionnaires seront partagées à tous les soumissionnaires à titre d'amendement à la demande de offres.

Seules les réponses écrites publiées par COUNTERPART seront considérées comme officielles et auront un poids dans le processus d'appel d'offres et l'évaluation subséquente.

Toute information verbale reçue des employés de COUNTERPART ou de toute autre entité ne devra pas être considérée comme une réponse officielle à toute question concernant cette demande d'Appel d'Offres.

Tout soumissionnaire qui sera tenté d'entrer en contact, dans le cadre de cet appel d'offres, avec un membre du Personnel de Counterpart International par une voie autre que celle autorisée risquera une disqualification de son offre. Cette tentative pourrait même motiver une annulation de cet Appel d'Offres.

MODIFICATION DES OFFRES

COUNTERPART peut demander à tout soumissionnaire de clarifier son offre ; néanmoins, aucun soumissionnaire ne sera autorisé à modifier son prix, ni à apporter toute autre modification importante après la date limite de soumission, à moins que l'offre n'ait été modifiée ou que la date limite n'ait été repoussée. Les clarifications qui ne changent pas le prix de la soumission ou d'autres aspects importants de la soumission peuvent être acceptées.

DROIT DE COUNTERPART D'ACCEPTER TOUTE OFFRE ET DE REJETER TOUTE AUTRE OFFRE

Counterpart rejettéra toute offre qui ne répond pas aux exigences techniques requises.

Veuillez noter qu'en soumettant une réponse à cet appel d'offres, le soumissionnaire comprend que l'USDA n'est pas une partie à cette sollicitation et le soumissionnaire accepte que toute réclamation ci-dessous doit être présentée - par écrit avec des explications complètes – à Counterpart pour considération, car l'USDA ne tiendra pas compte des réclamations concernant les services effectués par les partenaires d'exécution.

Counterpart, à sa seule discrétion, prendra une décision finale sur toute réclamation.

QUALIFICATIONS REQUISES DES ENTREPRISES DE SÉCURITÉ

1. L'entreprise doit être régulièrement et légalement installée et autorisée à opérer au Bénin avec un registre de commerce et un numéro IFU
2. L'entreprise doit avoir une présence établie en Bénin
3. Se concentrer sur les services de sécurité comme activité principale
4. Au moins cinq années d'expérience dans la fourniture de services de sécurité aux entreprises et aux organisations locales.

QUALIFICATIONS DES ENTREPRISES DE SÉCURITÉ

1. De préférence, expérience en tant que fournisseur de services pour des organisations non-gouvernementales internationales ou d'entités étrangères
2. Maîtrise du français pour les agents (écrits et parlés)

INSTRUCTION SUR LA SOUMISSION DES OFFRES :

Vous devez soumettre des offres signées et datées par email indiqué dans la présente demande de soumissions au plus tard à l'heure exacte indiquée dans cette sollicitation. Les soumissionnaires doivent fournir l'information et les documentations suivantes :

1. La page de couverture de l'offre doit indiquer le numéro de cet avis d'appel d'offres ;
2. Le numéro d'enregistrement de la société, son adresse physique et ses coordonnées (nom, téléphone et adresse électronique);
3. Informations générales sur l'histoire et l'expérience de la société, en particulier auprès des ONGs et Organizations internationales
4. Le processus de sélection et de formation de la société pour ses agents de sécurité
5. Exemple de procédures normalisées d'opération de sécurité et d'intervention rapide des agents de sécurité et liste du matériel standard des agents de sécurité
6. Le processus de sélection, de vérification et de formation de la société pour les agents de sécurité.
7. Minimum 3 (trois) références pertinentes pour des services similaires et autres références (y compris les points de contact avec numéros de téléphone et adresses électroniques) ;
8. Offres-en TTC et en Hors TVA basée sur le tableau mentionné ci-dessous

DEVIS

Les soumissionnaires doivent préparer un devis dans un document Microsoft Excel exploitable précisant la ventilation détaillée des coûts et le prix total des services offerts en réponse à la présente demande de devis. L'offre doit indiquer clairement les prix des services décrits dans le tableau ci-dessous.

Les soumissionnaires doivent indiquer pour chaque service, la description, la quantité et le total de l'offre, qui comprendra le prix total de l'offre. En cas de divergence entre le prix unitaire et le montant total, le prix unitaire sera considéré comme correct et le montant total ajusté en conséquence. Il sera supposé que le soumissionnaire ne soumissionne sur aucun article pour lequel un prix unitaire ou un montant total n'est pas indiqué. Le format suivant est suggéré:

Description	Unite	Prix unitaire (taxe exclus)	Prix total par unite	Nombre d'unites	Prix total
Un (1) agent de sécurité sans arme à feu - Pour assurer la sécurité statique quotidienne du bureau de Counterpart et des véhicules du personnel (7 h à 19 h) - Bureau de Cotonou	Mois			24	
Deux (2) agents de sécurité sans arme à feu - Assure la sécurité statique nocturne du bureau de Counterpart (19 h à 7 h) - Bureau de Cotonou	Mois			24	
Un (1) agent de sécurité sans arme à feu - Pour assurer la sécurité statique quotidienne du bureau de Counterpart et des véhicules du personnel (7 h à 19 h) - Bureau de Parakou	Mois			24	
Deux (2) agents de sécurité sans arme à feu - Assure la sécurité statique nocturne du bureau de Counterpart (19 h à 7 h) - Bureau de Parakou	Mois			24	
Un (1) agent de sécurité sans arme à feu - Pour assurer la sécurité statique quotidienne du magasin de stockage de vivres de Counterpart et des véhicules du personnel (7 h à 19 h) - Magasin de Parakou	Mois			24	
Deux (2) agents de sécurité sans arme à feu - Pour assurer la sécurité statique quotidienne du magasin de stockage de vivres de Counterpart et des véhicules du personnel (19 h à 7 h) -Magasin de Parakou	Mois			24	
Bouton d'alerte en cas de situation d'urgence	Forfait unique			3	
Installation de l'équipement et du matériel de travail (veuillez décrire)	Forfait unique			3	
Autres services connexes (Veuillez spécifier et ajouter des lignes si nécessaire) Optionnel	Forfait unique			3	

S'il y a des coûts supplémentaires associés aux services demandés, veuillez indiquer ces coûts en conséquence.

METHODE DE FACTURATION

Le vendeur soumettra des factures mensuelles et sera payé 30 jours ouvrables après réception par Counterpart.

CRITERES D'EVALUATION ET ATTRIBUTION

COUNTERPART attribuera le contrat ferme à prix fixe au soumissionnaire dont la proposition est jugée acceptable et qui offre le meilleur rapport qualité-prix basé sur les critères d'évaluation décrits ci-dessous. Pour qu'une offre soit jugée acceptable, elle doit être conforme à toutes les conditions de la demande de prix sans modification importante. Une modification matérielle est une modification qui affecte le prix, la quantité, la qualité, la livraison ou la date d'installation de l'équipement ou du matériel ou qui limite de quelque manière que ce soit les responsabilités, obligations ou responsabilités du soumissionnaire ou les droits de COUNTERPART. En outre, le soumissionnaire retenu doit être déterminé à être responsable. Un soumissionnaire responsable est une personne qui possède l'expertise technique, les capacités de gestion, la capacité de charge de travail et les ressources financières pour effectuer le travail.

Le prix sera attribué au soumissionnaire responsable dont la proposition suit les instructions de la demande de devis, répond aux critères d'éligibilité et est déterminée par une analyse de {(compromis) OU (prix techniquement acceptable)} comme étant la meilleure valeur selon l'application des critères d'évaluation suivants et le score indiqué :

#	Criteres d'evaluation	NOTES
1	Formation des agents de sécurité, qualifications et service standard	30
2	Performances passées : Bilan de la prestation bien établie et réussie de services similaires. Le soumissionnaire a fourni la preuve de sa capacité à fournir des services de sécurité au moyen de références pouvant confirmer ses qualifications techniques	30
3	Prix Le coût total présenté dans l'offre	40
TOTAL		100

Veuillez noter que s'il existe des lacunes importantes en ce qui concerne le respect des exigences de la présente demande d'offre, une offre peut être jugée « non conforme » et, par conséquent, Counterpart se réserve le droit d'exclure le soumissionnaire. Counterpart se réserve le droit de renoncer aux déficiences non significatives à sa discrétion.

Les meilleures offres sont demandées. Il est prévu que l'attribution sera faite uniquement sur la base des offres. Toutefois, Counterpart se réserve le droit de procéder comme suit :

1. Counterpart peut mener des négociations et/ou demander des éclaircissements à tout soumissionnaire avant l'attribution du marché.

2. Bien que la préférence soit accordée aux soumissionnaires qui peuvent répondre à toutes les exigences techniques du présent avis d'appel d'offres, Counterpart peut attribuer une attribution partielle ou fractionner l'attribution entre différents soumissionnaires, si cela est dans son intérêt.
3. Counterpart peut annuler cet avis d'appel d'offres à tout moment.
4. Counterpart se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre pour un motif ou sans motif.
5. Les soumissionnaires présélectionnés peuvent être invités à un entretien si nécessaire.

Section B : Specifications techniques

- Counterpart met en œuvre un programme USDA FFE au Bénin financé par le Département Américain de l'Agriculture (USDA). Le contractant fournira des services de sécurité pour veiller à ce que COUNTERPART fonctionne conformément aux normes de sécurité Béninois.
- Le contractant devra avoir une connaissance approfondie des services de sécurité requis par les organisations internationales non gouvernementales opérant au Bénin.

PORTEE DES TRAVAUX

Counterpart recherche un organisme ou une entreprise qui fournira la main-d'œuvre, le matériel, l'équipement et les accessoires nécessaires pour assurer des services de sécurité appropriés par des agents non armés pour ses bureaux au Bénin. Les critères de performance généraux incluent, sans toutefois s'y limiter, la fourniture d'un service de sécurité non armé à :

- Contrôler l'accès public aux bureaux de COUNTERPART pendant les heures spécifiées
- Effectuez des inspections, détectez tous les incidents liés à la sécurité, les violations de la réglementation et les questions de sécurité publique et les signalez aux autorités compétentes et au responsable de la sécurité de COUNTERPART.
- Réagir rapidement et de manière appropriée à toutes les urgences liées à la sûreté et à la sécurité. Exemple : intervention en cas d'incendie.

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Counterpart met en œuvre un programme USDA FFE au Bénin et recherche un fournisseur de services de sécurité local pour fournir des services de sécurité, des conseils et des services sur des questions liées au démarrage et à l'exploitation du programme au Bénin. Le fournisseur sélectionné fournira des services de sécurité suivants à COUNTERPART :

QUALIFICATIONS DU GARDIEN DE SÉCURITÉ / DU PERSONNEL

Les agents de sécurité affectés à l'exécution de travaux en vertu du présent contrat doivent porter un uniforme en tout temps. Les agents de sécurité employés doivent également :

- i. Les gardes doivent avoir été formés dans les domaines suivants :
 - a. Premiers secours
 - b. La sécurité incendie
 - c. Formation / orientation de base des recrues
 - d. La gestion des incidents

- e. Contrôle d'accès
- f. Surveillance hostile
- g. Fonctionnement des équipements de communication
- ii. Les gardes doivent maîtriser le français et avoir terminé au moins l'école primaire
- iii. Les gardes doivent avoir au moins 4 ans d'expérience en sécurité avant leur déploiement à COUNTERPART
- iv. Etre un résident légal au Bénin
- v. Avoir un casier judiciaire vierge
- vi. Etre courtois et professionnel
- vii. Etre capable physiquement et émotionnellement d'accomplir les tâches assignées

FONCTIONS DU GARDIEN DE SÉCURITÉ

Chaque agent de sécurité doit principalement accomplir quatre tâches principales en tout temps : dissuader, détecter, observer et signaler. L'exécution de ces tâches comprend, sans toutefois s'y limiter :

- i. Tous les agents de sécurité doivent être assidus et ponctuels.
- ii. Patrouiller dans l'ensemble de l'établissement pour assurer une présence visible et décourager le vandalisme ou les entrées non autorisées.
- iii. Informer immédiatement l'organisme compétent chargé de l'application de la loi de toute activité illégale et communiquez avec les organismes d'application de la loi qui répondent aux bureaux de COUNTERPART.
- iv. Soumettre les rapports dans les 24 heures pour les incidents liés à la sécurité au responsable de la sécurité de Counterpart.
- v. N'accepter que le personnel de COUNTERPART autorisé pendant et après les heures normales de travail.
- vi. Filtrer et vérifier les visiteurs avec le personnel de COUNTERPART
- vii. Fournir une assistance dans les situations d'urgence, y compris les premiers secours.
- viii. Le responsable de la sécurité tiendra un journal des vérifications quotidiennes et le présentera à son superviseur et à l'assistant administratif de COUNTERPART ou à un autre représentant désigné.
- ix. Les responsables de la sécurité doivent être équipés de dispositifs de communication portables permettant une communication 24 heures sur 24 avec le responsable de la sécurité de Counterpart et/ou avec les organismes chargés de l'application de la loi et les autres contacts désignés.
- x. Soutenir et participer aux exercices de formation en matière de sûreté et de sécurité, par exemple les exercices d'évacuation incendie.
- xi. Autres tâches de sécurité demandées par le responsable de la sécurité de Counterpart

PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES STANDARD

- i. Tous les agents de sécurité sélectionnés doivent être en bonne santé physique
- ii. Les gardes de sécurité sélectionnés ne peuvent pas travailler en alternance

- iii. Tous les équipements des gardes de sécurité, y compris, mais sans s'y limiter, les combinaisons de pluie, les torches, les sifflets, les stylos et les carnets de route doivent être fournis par le fournisseur.
- iv. Il ne doit y avoir aucune faille dans la couverture des agents de sécurité entre les équipes ou à tout moment.
- v. Si un garde ne se présente pas pendant ses heures de travail, l'entreprise doit être en mesure de fournir immédiatement un remplaçant approprié.
- vi. Les gardes ne peuvent effectuer plus d'un quart toutes les 24 heures.
- vii. Si, pour une raison quelconque, les agents de sécurité ne peuvent pas terminer leur travail, l'agence doit en informer COUNTERPART au moins 24 heures à l'avance et fournir un remplaçant approprié.
- viii. Les agents de sécurité doivent être équipés de dispositifs de communication portables permettant une communication 24 heures sur 24 avec Counterpart et / ou avec les organismes chargés de l'application de la loi et les autres contacts désignés.

L'entreprise doit fournir toute la main-d'œuvre de sécurité, le matériel, l'équipement et les frais nécessaires pour assurer des services de gardes de sécurité appropriés et non armés aux bureaux et au magasin du Bénin.

Section C : Lettre d'accompagnement d'offre

La lettre d'accompagnement suivante devra être copiée sur du papier à en-tête et remplie/signée /estampillée par un représentant autorisé à signer au nom du soumissionnaire :

Adresser à :

Counterpart International Bénin
Parcelle K, LOT n 439, Togbin zone3, Cotonou, Bénin

Référence : Recrutement d'une agence de sécurité

À qui de droit :

Nous, soussignés, soumettons par la présente l'offre ci-jointe pour effectuer tous les travaux requis pour compléter les activités et les exigences décrites dans la demande de devis mentionnée ci-dessus. Nous vous prions de recevoir notre offre ci-jointe.

Par la présente, nous reconnaissions et acceptons tous les termes, conditions, dispositions spéciales et instructions inclus dans la demande de devis mentionnée ci-dessus. Nous certifions également que l'entreprise ci-dessous - ainsi que les principaux dirigeants de l'entreprise et tous les services offerts en réponse à cette demande d'offre - sont autorisés à participer à cette procédure d'appel d'offre conformément aux conditions de cette invitation et aux réglementations de l'USDA.

En outre, nous certifions que, au mieux de nos connaissances et croyances :

- Nous n'avons aucune relation étroite, familiale ou financière avec un membre du personnel de Counterpart ou du projet Food For Education ;
- Nous n'avons aucune relation étroite, familiale ou financière avec d'autres soumissionnaires qui ont déposé des propositions en réponse à la demande de devis mentionnée ci-dessus ; et
- Les prix de notre offre ont été établis de manière indépendante, sans aucune consultation, Communication ou accord avec un autre soumissionnaire ou un concurrent dans le but de restreindre la concurrence.
- Toutes les informations contenues dans notre proposition et toutes les pièces justificatives Sont authentiques et exactes.
- Nous comprenons et acceptons les interdictions de contrefaçon contre la fraude, les pots-de-vin et la corruption. Nous certifions par la présente que les représentations, Certifications et autres déclarations ci-jointes sont exactes, à jour et complètes.

Signature autorisée : _____

Nom et titre du signataire : _____

Date : _____

Nom de l'entreprise : _____

Adresse de l'entreprise : _____

Téléphone de l'entreprise et site Web : _____

Enregistrement de la société ou numéro d'identification du contribuable : _____

L'entreprise possède-t-elle un compte bancaire actif (Oui / Non) ? _____

Nom officiel associé au compte bancaire (pour paiement) : _____

Section D : Section 889 Équipements et services de communication couverts Contexte :

Section 889 du NDAA (the National Defense Authorization Act) interdit en général aux agences fédérales, contractuels, bénéficiaires de dons ou de prêt de se procurer ou d'utiliser, sans accord spécifique ou exemption, certains « outils et services de télécommunications » spécifiquement produit par Huawei Technologies Company et ZTE Corporation, ou de matériel de surveillance et applications produit par Hytera Communications Corporation, Dahua Technology Company et Hangzhou Hikvision Digital Technology Company ; comme composante « substantiel ou essentiel » de quelconque système, ou comme principale technologie composante de quelconque système. Counterpart est bénéficiaire de Grant et de contrats fédéraux, émanant du gouvernement américain et doit respecter les normes FAR 52.204-25 Prohibition on Contracting for Certain Telecommunications and Video Surveillance Services or Equipment (Aug 2020) and 2 CFR 200.216.

Il y a-t-il usage d'équipement or composantes d'équipement ou services applicables par le soumissionnaire qui tombe sous « outils et services de télécommunications » interdit ? Oui ou Non.

Signature autorisée: _____

Nom et titre du signataire :: _____

Date: _____

Nom de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise :

Téléphone de l'entreprise et site Web:

Enregistrement de la société ou numéro d'identification du contribuable :

L'entreprise possède-t-elle un compte bancaire actif (Oui / Non)?

Nom officiel associé au compte bancaire (pour paiement):

RÉSERVES

L'Administration de Counterpart se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'offres.